

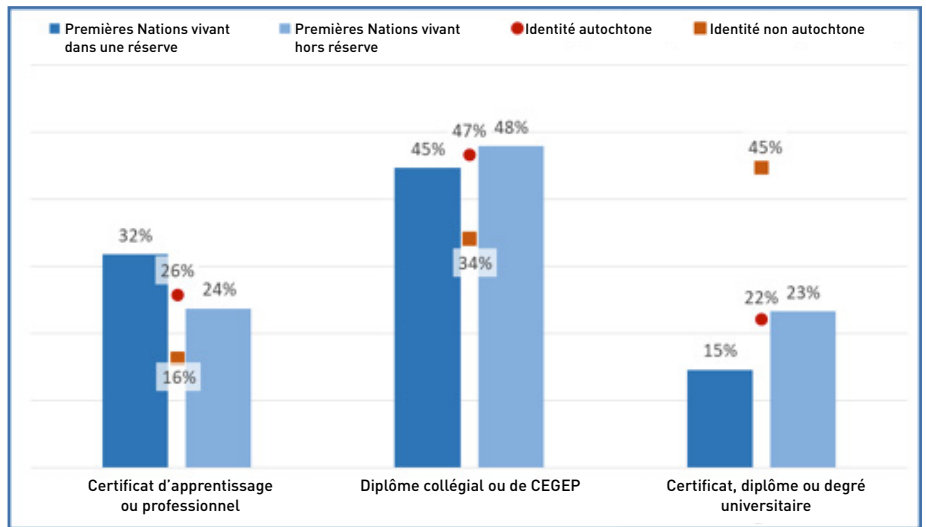


Cette fiche d'information a pour but de fournir un aperçu de la participation des membres des Premières Nations du Canada aux études postsecondaires et de leur taux de réussite. La fiche d'information est limitée en raison de la disponibilité des données du gouvernement fédéral et ne reflète pas pleinement le soutien nécessaire pour l'éducation postsecondaire des Premières Nations en tant que droit inhérent et issu de traités.

## RÉUSSITE DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

- La majorité des membres des Premières Nations obtiennent un certificat de compétence professionnelle ou d'études collégiales.
- Depuis 2006, les Premières Nations ont augmenté leur taux de certification professionnelle ou collégiale, mais l'écart au niveau universitaire persiste.
- En 2016, les membres des Premières Nations ont connu des taux de réussite plus élevés que les Canadiens non autochtones au niveau collégial ou professionnel.
- Parmi les Autochtones ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires, il s'agissait d'un diplôme d'études collégiales (DEC) pour près de la moitié (47 %) d'entre eux (34 % chez les non-Autochtones).

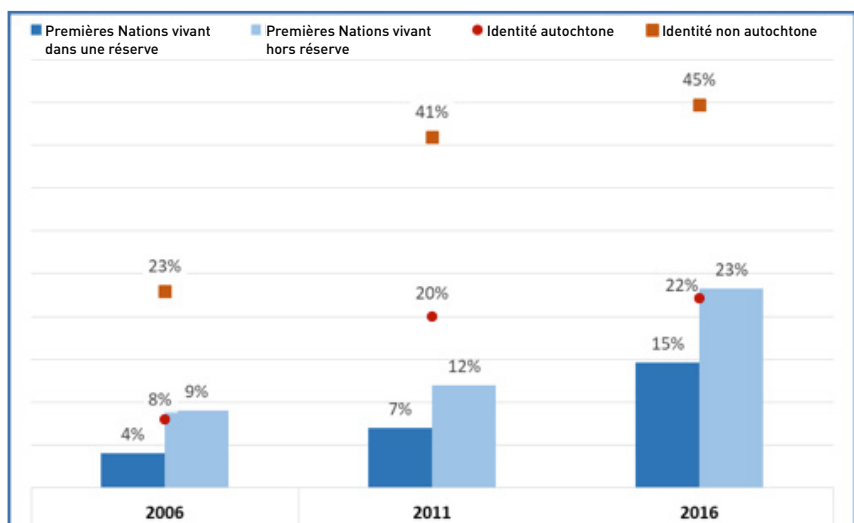
**Figure 1 :**  
**Taux de réussite aux études postsecondaires chez les 25-64 ans, selon le type de diplôme et le lieu de résidence, 2016**



Source : Statistique Canada, recensement de 2016

- L'écart global en éducation postsecondaire entre les Premières Nations et les non-Autochtones est directement lié à l'écart persistant dans les résultats universitaires.
- Cet écart au niveau universitaire s'est maintenu aux alentours de 22 points de pourcentage.
- Même si le niveau de réussite des études universitaires des Premières Nations a augmenté, il en va de même pour la population non autochtone, ce qui explique que l'écart persiste.

**Figure 2:**  
**Taux d'achèvement d'études universitaires (certificat, grade, diplôme), 25-64 ans, par lieu de résidence, 2006-2016**



Source : Statistique Canada, recensements de 2006, 2011, 2016





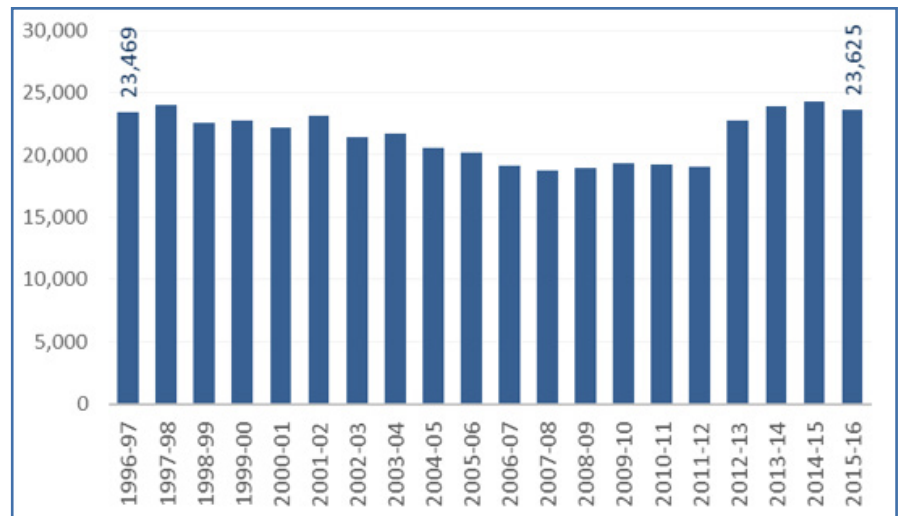
## PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE (PAENP)

Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) est un programme fédéral qui fournit aux étudiants des Premières Nations et aux étudiants inuits des fonds pour l'éducation postsecondaire au Canada.

- Depuis 1996, le nombre d'étudiants ayant reçu un financement du PAENP a plafonné à environ 25 000.
- Cela malgré l'augmentation de la population des Premières Nations et l'augmentation du taux d'obtention du diplôme d'études secondaires.

*Il est à noter que la baisse du nombre d'étudiants financés entre 2010 et 2012 est en partie attribuable aux changements apportés dans la façon de rédiger les rapports.*

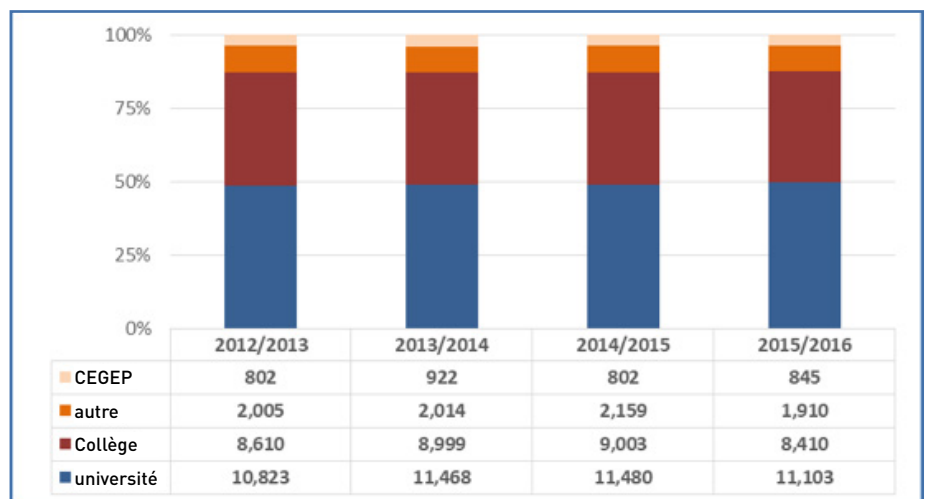
**Figure 3 :**  
**Nombre d'étudiants des Premières Nations qui ont reçu des fonds du PAENP, 1996-2016**



Source : Système d'information sur l'éducation (SIE), ministère des Services aux Autochtones, 2018.

- Malgré l'écart important et persistant dans les résultats universitaires, moins de la moitié des étudiants financés par le PAENP reçoivent des fonds leur permettant d'obtenir un diplôme, un grade ou un certificat universitaire.

**Figure 4 : Nombre d'étudiants qui ont reçu des fonds du PAENP, par niveau d'études, 2012-2016**



Source : Système d'information sur l'éducation (SIE), ministère des Services aux Autochtones, 2018.

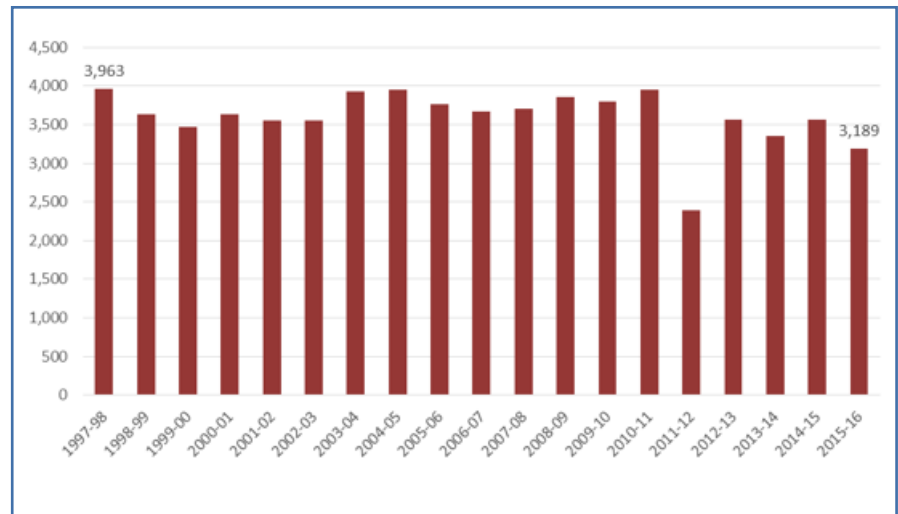




## DIPLÔMÉS DU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE (PAENP)

- Le PAENP a aidé de façon régulière de 3 000 à 4 000 diplômés par année (environ 14 % des étudiants du programme).
- Les défis actuels en matière de rapports et de collecte de données font qu'il est difficile de déterminer avec précision les taux annuels de diplomation.

**Figure 5 :**  
**Diplômés des Premières Nations ayant reçu un financement du PAENP, 1997-2016**

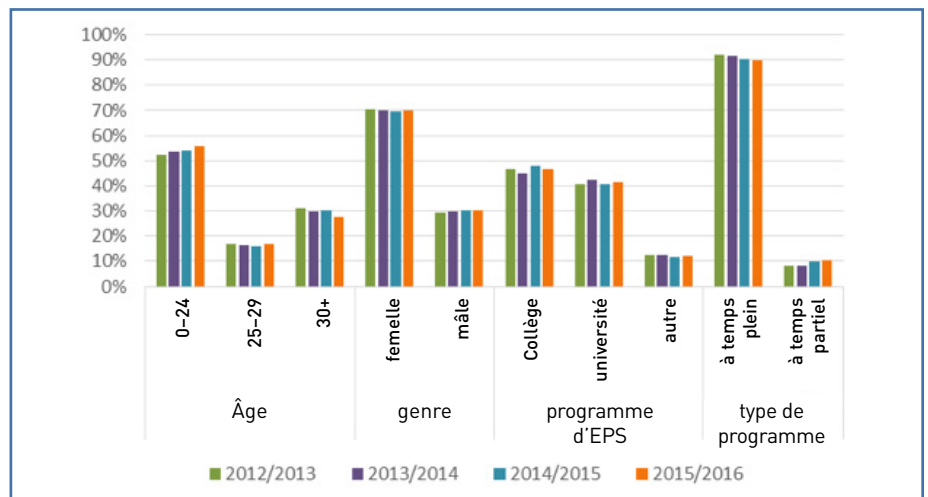


Source : Système d'information sur l'éducation (SIE), ministère des Services aux Autochtones, 2018.

\*Note : La Saskatchewan n'a pas rapporté de diplômés en 2011/2012.

- Les diplômés qui ont reçu un financement du PAENP sont proportionnellement de plus en plus jeunes au fil du temps, et le nombre de ceux qui suivent des programmes à plein temps est en déclin.

**Figure 6 :**  
**Caractéristiques des diplômés financés par le PAENP, 2012-2016**



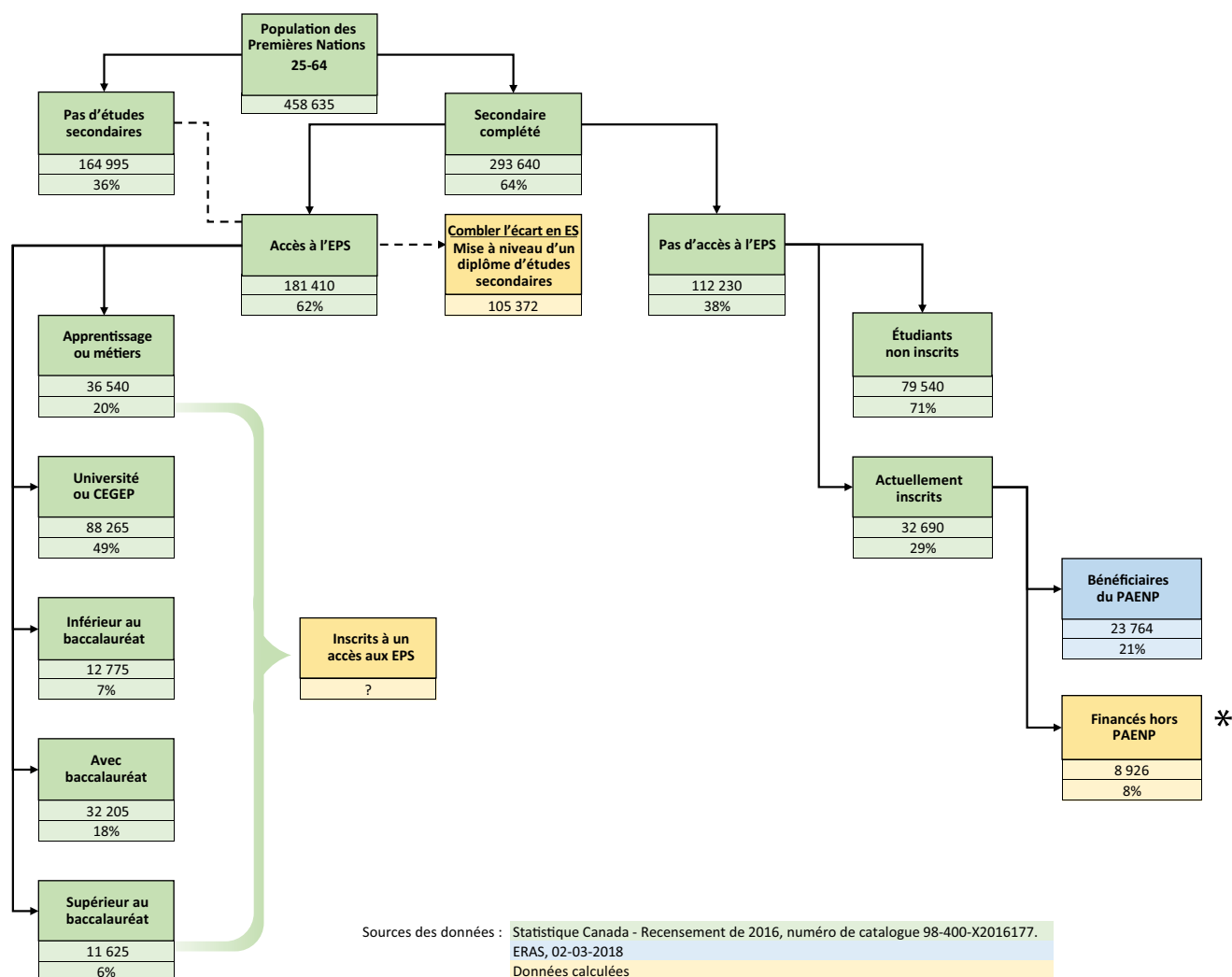
Source : Système d'information sur l'éducation (SIE), ministère des Services aux Autochtones, 2018.



## PORTRAIT DE LA SITUATION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

- En 2015, 112 230 membres des Premières Nations (âgés de 25 à 64 ans) possédaient les prérequis nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires, mais n'ont pas reçu de diplôme postsecondaire.
- De ces 112 230 apprenants admissibles, seulement 21 % ont été financés par le PAENP.

**Figure 7 :**  
**Admissibilité des membres des Premières Nations à l'éducation postsecondaire et taux de réussite, 2015**



\* Ces étudiants peuvent être financés par des prêts étudiants, des bourses d'études ou d'entretien, des subventions, ou s'autofinancer, ou une combinaison de ces sources.



## COMBLER L'ÉCART EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

### Pour combler l'écart, il faudrait 78 000 diplômés membres des Premières Nations

- Si le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires était le même chez les membres des Premières Nations et chez les Canadiens non autochtones, il y aurait environ 400 000 membres des Premières Nations (âgés de 25 à 64 ans) admissibles à s'inscrire à un programme d'études postsecondaires.
- Si les membres des Premières Nations atteignaient le même taux de scolarisation postsecondaire que les Canadiens non autochtones (73 %), il en faudrait alors environ 292 000 pour que l'écart soit comblé.
- De ces 292 000 membres des Premières Nations, en 2015 :
  - o Environ 181 000 étudiants ont déjà obtenu un diplôme d'études postsecondaires.
  - o Près de 33 000 sont actuellement inscrits à un programme d'études postsecondaires (dont 23 764 reçoivent un financement du PAENP).
  - o Il faudrait donc 78 000 diplômés des Premières Nations de plus pour combler l'écart en matière d'éducation postsecondaire.

**Figure 8 :**  
**Comblant l'écart en matière d'éducation postsecondaire chez les Premières Nations**

**292 000 membres des Premières Nations**

 = 10 000 personnes

